

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Anncy

Montagny-les-Lanches

Règlement graphique
PLAN E : STATIONNEMENT

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la
présente délibération du Grand Anncy du 19 décembre
2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Élaboration du PLUI-HMB arrêté le		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023			

PLUI
Urbanisme
Habitat
Mobilité
bioclimatique

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

